

**SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE L'EXPOSITION ITINERANTE INTITULEE « PRENEZ VOS CAHIERS ! L'ELEVE AU 20<sup>e</sup> SIECLE EN ILE-DE-FRANCE »**

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2022-002 du Conseil municipal en date du 3 février 2022 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant le souhait de la commune de d'accueillir une exposition itinérante pour les élèves de Beauchamp ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : De signer un contrat de mise à disposition avec la Mairie de Gonesse, sise 66 rue de Paris à Gonesse pour une exposition itinérante produite par le Centre de ressources en Histoire de l'éducation intitulée « Prenez vos cahiers ! L'élève au 20<sup>e</sup> siècle en Ile-de-France » ;

**Article 2** : L'exposition se déroulera du 12 au 26 septembre 2022 à l'école Paul Bert (17 avenue Paul Bert – 95250 Beauchamp) sans contrepartie financière, soit pour un montant de 0 euro ;

**Article 3** : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité.

**Article 4** : **DIT** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Le Maire certifie que cette décision  
a été mise en ligne sur le site de la  
ville le **6 - SEP. 2022**



Le Maire,

Françoise NORDMANN